

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 98.017

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 31 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

24 Mars 1998

24 Mars 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur HUGENDBLER par Monsieur MOST
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY
Monsieur GAVEN par Monsieur CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Rentrée scolaire 1998 - Projet de fermeture de la 5ème classe maternelle à l'Ecole Jules Ferry

VOTE : UNANIMITE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans son courrier en date du 16 Février 1998, nous a fait part de la mesure de fermeture de la 5ème Classe Maternelle à l'Ecole "Jules Ferry".

En effet, la moyenne d'élèves par classe maternelle à prendre en compte, pour le département de la Charente Maritime, en dessous de laquelle une mesure de fermeture est prise, est égale à 29.

Or, après fermeture de la 5ème Classe Maternelle, il apparaît que la moyenne serait de 26, soit en dessous du seuil départemental.

Cette mesure doit prendre effet à la prochaine rentrée scolaire.

Toutefois, tous les ans, à la rentrée scolaire, de nombreux élèves arrivent directement, notamment à la suite de cas de mutation des parents. Dans ces conditions, il apparaît opportun d'émettre un avis défavorable à cette fermeture de classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Rapporteur,
VU la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 16 Février 1998,
APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'émettre un avis défavorable à la fermeture de la 5ème Classe Maternelle à l'Ecole "Jules Ferry".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Avril 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS